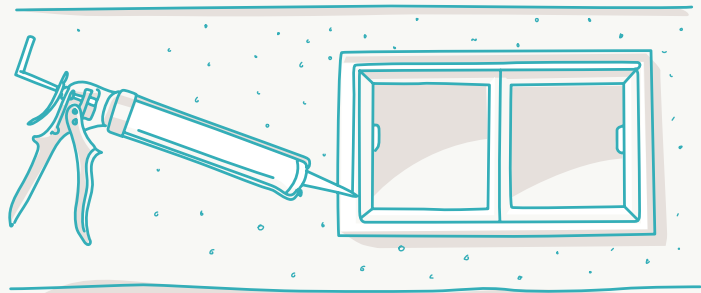




INONDATION

PRÉVENTION

- Calfeutrez le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.
- Assurez-vous que les descentes pluviales (les parties verticales des gouttières) rejettent l'eau à une distance suffisante de la maison pour qu'elle s'écoule dans la direction opposée à celle-ci.
- Tel que prescrit par la réglementation municipale, assurez-vous que les descentes pluviales ne soient pas reliées au drain français de la maison ou à un drain pluvial.
- Dans votre sous-sol, installez une pompe de puisard et des drains de plancher à clapet antiretour.
- N'entreposez pas vos documents importants au sous-sol.



Si une inondation est annoncée :

- Ne coupez l'alimentation en électricité que si la zone autour de la boîte à fusibles est complètement sèche. Ne tentez pas de couper l'alimentation en électricité s'il y a de l'eau à proximité.
- Déplacez les meubles, les appareils électriques et les autres biens au-dessus du niveau du sol. Placez en lieu sûr les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides.

Si une inondation est imminente :

- Ne coupez l'alimentation en gaz naturel ou en propane que si on vous le demande puisque seule la compagnie de gaz ou de propane pourra rétablir le branchement, ce qui pourrait prendre un certain temps après un sinistre.
- Fermez les appareils de chauffage au sous-sol et prenez des précautions particulières pour protéger les appareils de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou au propane.

PENDANT LE SINISTRE

- Suivez l'évolution de la situation à la radio et respectez les consignes de sécurité qui seront transmises.
- Gardez votre trousse d'urgence en cas d'évacuation à portée de main et quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- Si vous êtes à pied, ne traversez jamais une zone inondée, le courant pourrait vous emporter.
- En voiture, ne circulez pas dans les eaux d'inondation ni dans des passages inférieurs. Évitez de traverser un pont si l'eau est haute et le courant très fort. Si vous êtes pris dans un secteur où l'eau monte très vite et que votre voiture tombe en panne, n'hésitez pas à l'abandonner.

SUITE →

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

Police / Pompiers / Ambulance : 911
Info-Santé : 811
Centre antipoison : 1 800 463-5060

NUMÉROS POUR SITUATIONS NON URGENTES

Saint-Eustache Multiservice (SEM) : 450 974-5000
Service de sécurité incendie : 450 974-5000
Service de police : 450 974-5300
Ministère de la sécurité publique : 1 866 644-6826

OÙ S'INFORMER PENDANT ET APRÈS UN SINISTRE OU UN ÉTAT D'URGENCE ?

saint-eustache.ca
facebook.com/VilleSaintEustache
twitter.com/SaintEustache

RÉTABLISSEMENT

- Ne retournez dans votre maison que si les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.
- Si l'alimentation en électricité n'a pas été coupée avant l'inondation, n'entrez pas dans votre demeure avant qu'un électricien qualifié ait déterminé qu'il n'y a plus de danger.
- Les appareils qui ont été mouillés lors de l'inondation risquent de créer un choc électrique ou un feu lorsqu'ils seront mis en marche. N'utilisez aucun appareil électrique, de chauffage, de pression ou de système d'égout jusqu'à ce qu'un électricien qualifié les ait nettoyés, séchés et inspectés.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés, stérilisez les jeux et les jouets des jeunes enfants et jetez ceux qui auraient été imbibés par l'eau de la crue, même s'ils ont séché.
- Assurez-vous de l'intégrité structurale de votre demeure, portez attention à tout affaissement ou déformation des murs ou des planchers.
- Attention : il est possible que l'eau du réseau d'aqueduc soit impropre à la consommation. En cas de doute, renseignez-vous auprès de la Ville de Saint-Eustache.
- N'habitez pas une maison dans laquelle il y a de l'eau stagnante.
- Si possible, documentez les dommages causés par l'inondation en prenant des photos ou une vidéo.

ASTUCE : Faites attention aux moisissures. Pour désinfecter votre logement, utilisez un mélange contenant dix portions d'eau pour une portion d'eau de Javel.

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

Police / Pompiers / Ambulance : 911
Info-Santé : 811
Centre antipoison : 1 800 463-5060

NUMÉROS POUR SITUATIONS NON URGENTES

Saint-Eustache Multiservice (SEM) : 450 974-5000
Service de sécurité incendie : 450 974-5000
Service de police : 450 974-5300
Ministère de la sécurité publique : 1 866 644-6826

OÙ S'INFORMER PENDANT ET APRÈS UN SINISTRE OU UN ÉTAT D'URGENCE ?

saint-eustache.ca
facebook.com/VilleSaintEustache
twitter.com/SaintEustache